



**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION 2009/2011
ADOPTÉE PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL LE 20 JANVIER 2009**

Entre d'une part :

Le Conseil général du Territoire de Belfort, sis place de la Révolution française à Belfort, représenté par son président, monsieur Yves Ackermann, dûment habilité à l'effet de signer le présent par délibération du Conseil général n° 6 DGADSEC-CG 10.3 en date du 30 mars 2010 ci-après désigné par le terme « **le Département** »,

Et d'autre part :

L'association La Caponnière, représentée par Monsieur Alfred Breitel, Président en exercice, ci-après désigné par le terme « **le bénéficiaire** »,

Il est convenu ce qui suit :

L'article 2, dont les dispositions sont reprises dans le 1^{er} paragraphe ci-dessous, est modifié comme suit :

« Le Département s'engage, sous réserve du respect des dispositions ci-après, à verser aux communes propriétaires des forts, sur présentation de justificatifs, des subventions d'investissement dont le montant maximal ne pourra excéder 15 000 € .

Une subvention d'équipement d'un montant de 5 000 € sera allouée à l'association La Caponnière pour l'achat de matériel destiné à la réalisation de travaux.

Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € sera allouée à l'association La Caponnière pour la coordination et le soutien aux associations locales d'une part, et pour l'animation et la promotion des forts d'autre part ».

Le soutien financier du Département du Territoire de Belfort au titre du fonctionnement de l'association, d'un montant total de 5 000 €, est minoré de 10 % au titre de l'année 2010, soit une subvention égale à 4 500 €. Les subventions d'investissement et d'équipement sont inchangées en 2010.

La subvention de fonctionnement sera versée à l'association dès signature de l'avenant. La subvention d'équipement sera réglée à la Caponnière sur présentation de factures acquittées et la subvention d'investissement sera versée après achèvement des travaux aux communes propriétaires de forts ayant fait l'objet d'un programme de rénovation.

Fait à Belfort, le 14 avril 2010

Le Président du Conseil général
du Territoire de Belfort,

Yves Ackermann

Le Président de l'association La Caponnière,

Alfred Breitel